



## PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Direction départementale  
des territoires du Puy-de-  
Dôme

Société des Eaux de Volvic  
Z.I du Chancet  
63530 VOLVIC

Service eau,  
environnement, forêt

Dossier suivi par :  
Damien MEYRONNEINC

Mèl : ddt-seef-spe@puy-de-dome.gouv.fr

Tél. : +33 4 73 42 16 88

Objet : dossier de déclaration instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de  
l'environnement : **Réalisation de cinq piézomètres de surveillance - Phase 2 sur la  
commune de VOLVIC**  
**Courrier de notification de décision**

Réf. : 63-2019-00268

Clermont-Ferrand, le 26 Septembre 2019

Monsieur,

Par courrier en date du 07 Août 2019, vous avez déposé un dossier de déclaration concernant :  
**Réalisation de cinq piézomètres de surveillance - Phase 2 sur la commune de VOLVIC**

dossier enregistré sous le numéro : **63-2019-00268**.

**Vous êtes autorisé à réaliser cette opération en respectant les dates d'intervention déclarées  
dans votre dossier.**

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les  
autorisations requises par d'autres réglementations.

Le service police de l'eau devra être averti 15 jours avant le début des travaux, en utilisant la fiche  
jointe.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires  
et par délégation,  
La cheffe du service eau, environnement, forêt

Caroline MAUDUIT